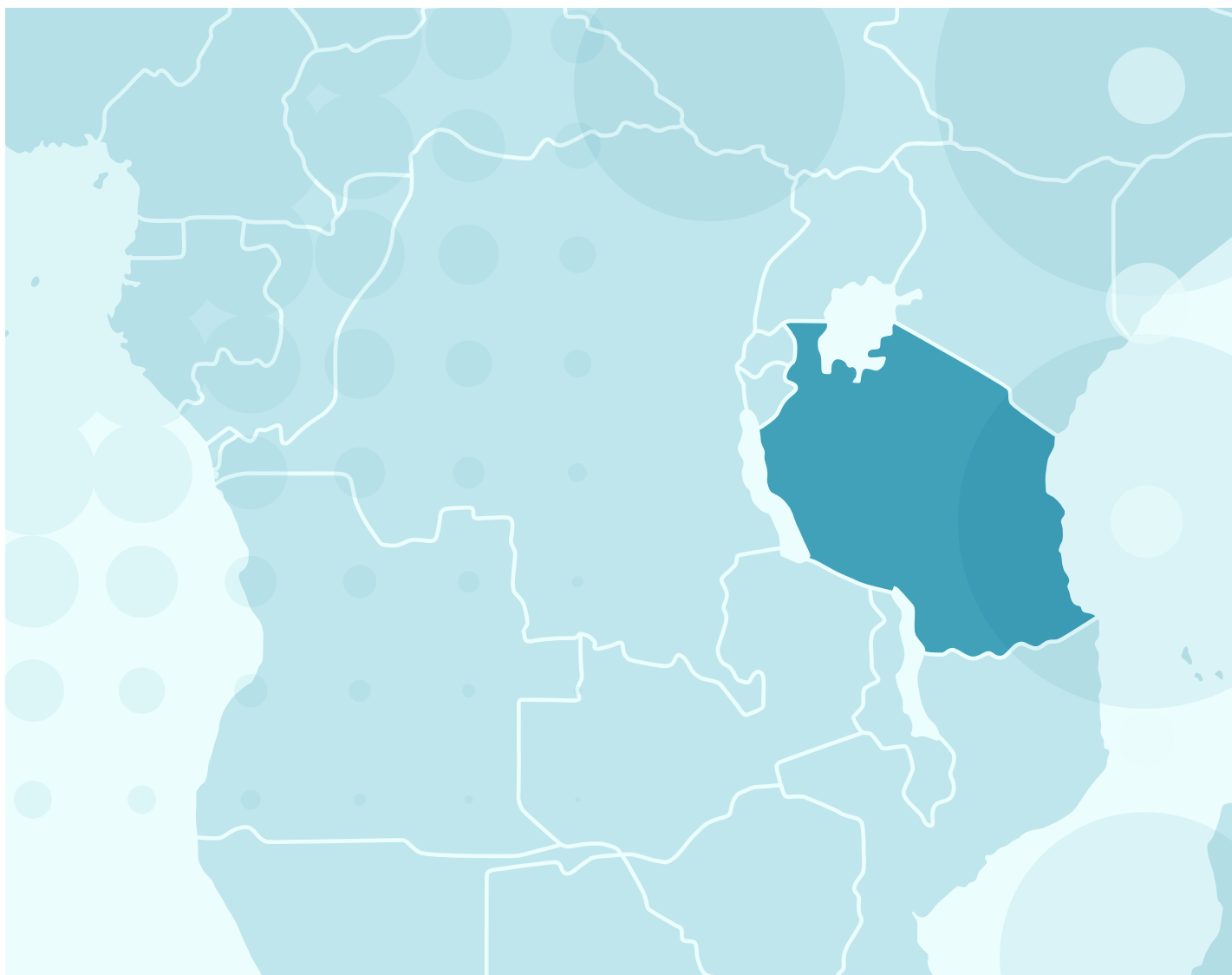


Contrôle rapide

Mise en œuvre du processus de révision des subventions du CS7 pour la Tanzanie

GF-OIG-26-007
12 juin 2026
Genève, Suisse



Qu'est-ce que le Bureau de l'Inspecteur général ?

Le Bureau de l'Inspecteur général (BIG) protège les actifs, les investissements, la réputation et la pérennité du Fonds mondial en veillant à ce qu'il prenne les bonnes mesures pour accélérer la fin des épidémies de sida, de tuberculose et de paludisme. Grâce à des audits, des enquêtes et des travaux consultatifs, le BIG promeut les bonnes pratiques, améliore la gestion des risques et rend compte des abus en toute exhaustivité et transparence.

Le BIG est une unité indépendante du Fonds mondial, qui en fait néanmoins partie intégrante. Il rend compte au Conseil d'administration par l'intermédiaire de son Comité de l'Audit et des Finances, et sert les intérêts de toutes les parties prenantes du Fonds mondial.

Courriel :

hotline@theglobalfund.org

Formulaire en ligne :

disponible en anglais, espagnol, français et russe

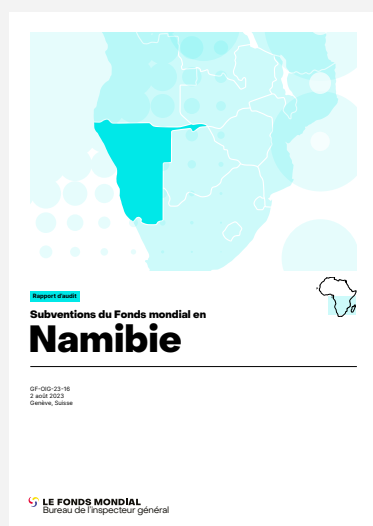


Table des matières

Qu'est-ce qu'un contrôle rapide du BIG ?	4
1. Synthèse	5
2. Contexte du pays, évolution du financement de la santé et conséquences sur les programmes	8
2.1 La Tanzanie et les trois maladies	8
2.2 Effets des changements du paysage du financement de la santé	10
2.3 Description détaillée du processus adapté de révision des subventions du CS7	15
3. Évaluation détaillée	16
3.1 Communication de l'allocation révisée à l'ICN et aux bénéficiaires principaux	16
3.2 Détermination d'une approche de révision des subventions	17
3.3 Implication auprès de l'ICN et des parties prenantes communautaires	19
3.4 Processus du Secrétariat pour l'examen et l'approbation de la révision des subventions	22
3.5 Lettre de mise en œuvre pour la finalisation de la révision des subventions	24
Annexe 1 : Notations et méthodologie du contrôle rapide	27

Qu'est-ce qu'un contrôle rapide du BIG ?

Un contrôle rapide du BIG est un contrôle ciblé qui fournit une assurance limitée, opportune et fondée sur les risques concernant un sujet ou un processus pendant sa conception et sa mise en œuvre. Ce type de contrôle est particulièrement adapté 1) aux situations où des décisions importantes doivent être prises rapidement sur la base d'informations souvent incomplètes, 2) aux situations où des processus critiques n'existent pas encore mais sont nécessaires de toute urgence, ou 3) aux crises organisationnelles et aux scénarios d'urgence.

L'objectif principal est de fournir une assurance dans un environnement en rapide évolution, de faciliter une identification et une résolution rapides des problèmes liés à la gouvernance, aux risques et aux contrôles, et de soutenir l'élaboration d'un processus approprié et adapté aux objectifs. Le contrôle vise à fournir au Conseil d'administration l'assurance que les processus ont été conçus et mis en œuvre de manière appropriée, en tenant compte de l'évolution du contexte opérationnel.

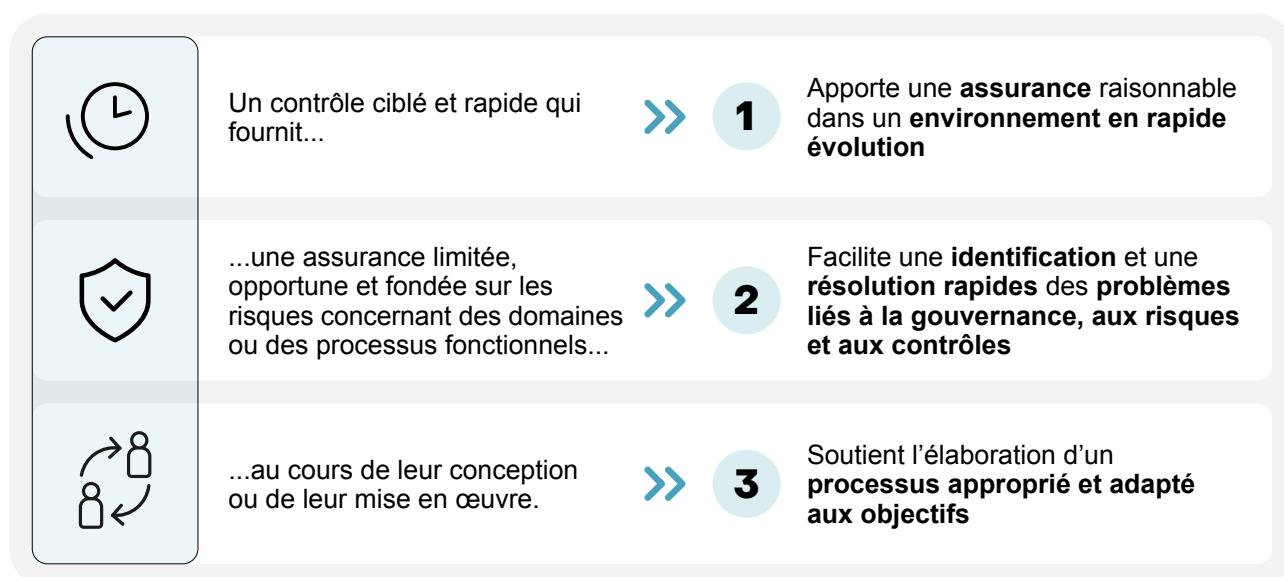
Étant donné que le contexte comprend des circonstances exceptionnelles et que les données fiables ou disponibles sont limitées, le degré d'assurance fourni par le BIG dans le cadre de ces contrôles est inférieur à celui de ses audits standard.

Le BIG prend diverses mesures pour atténuer deux risques inhérents à ce type de contrôles :

- (i) Risques relatifs à la qualité, en raison de la nécessité de fournir une assurance dans un délai court.
- (ii) Risque relatif à l'indépendance, car des retours d'information provisoires et itératifs sont fournis à la direction au fur et à mesure de l'élaboration du processus.

Le BIG a sollicité l'avis d'experts du secteur afin de s'assurer que l'approche est conforme aux normes d'audit interne. Des contrôles de la qualité ont été intégrés afin de fournir une assurance quant à la qualité de la supervision et des données d'audit.

Le Secrétariat du Fonds mondial est responsable du processus. Le BIG fournit des informations à la direction afin de faciliter la prise de décision, mais ne prend pas de décisions exécutives.



1. Synthèse

Contexte	Le paysage du financement des programmes de santé mondiale a rapidement évolué depuis le début de l'année 2025. En réponse à l'incertitude entourant le financement externe, des ajustements exceptionnels se sont révélés nécessaires à mi-parcours, ainsi que la mise en place de mesures progressives. Ces dernières comprenaient la réduction des enveloppes de financement allouées aux pays au titre du cycle de subvention 7 (CS7) et la redéfinition des priorités des programmes à l'aide d'un processus simplifié. Un processus en plusieurs étapes a été lancé afin que les parties prenantes des pays et le Secrétariat du Fonds mondial redéfinissent les priorités et révisent les subventions du CS7 en vue de s'adapter à la révision des enveloppes de financement des pays.	
Portée	Le présent contrôle rapide a cherché à déterminer si le processus de révision des subventions du CS7 avait été mis en œuvre dans le respect des orientations du Fonds mondial. À cette fin, le BIG a évalué les effets des changements du paysage du financement de la santé sur la mise en œuvre des programmes nationaux. Pour ce faire, le BIG s'est basé sur des évaluations menées par des programmes nationaux et par d'autres partenaires du secteur de la santé, afin de rendre compte des perturbations avérées et potentielles. Ces évaluations ont fait l'objet de procédures de vérification à fiabilité limitée. Le BIG ne s'est pas prononcé sur la conception du processus de révision des subventions du CS7 à mi-parcours, car il avait déjà formulé des recommandations rapides à ce sujet au cours de son développement. Le BIG n'a pas non plus émis d'avis sur l'impact du processus de révision des subventions ou sur l'efficacité des ajustements au niveau des pays ou des partenaires, au vu du manque de recul depuis la mise en œuvre.	
Questions et observations du contrôle	Questions du contrôle <i>La communication du Secrétariat du Fonds mondial à l'instance de coordination nationale (ICN) et aux récipiendaires principaux concernant les allocations révisées était-elle exacte ?</i>	Observations Les subventions de la Tanzanie au titre du CS7 ont fait l'objet d'une réduction de 65 millions de dollars US à la suite du processus de redéfinition des priorités. Les informations communiquées par le Secrétariat du Fonds mondial à l'ICN de la Tanzanie et aux récipiendaires principaux concernant les allocations révisées étaient exactes. Aucune incohérence n'a été relevée dans la communication du Secrétariat du Fonds mondial adressée à l'ICN de la Tanzanie et aux récipiendaires principaux. La communication a été adressée en temps utile, dans le respect des échéances fixées par les <i>Orientations relatives à la redéfinition des priorités et à la révision à mi-parcours du CS7</i>.

Questions et observations du contrôle	Questions du contrôle	Observations
	<i>L'approche de révision des subventions (pour les révisions du budget ou de la portée programmatique) a-t-elle été classée de manière appropriée et approuvée conformément aux politiques et aux orientations du Fonds mondial ?</i>	L'approche de révision des subventions adoptée dans le cadre de la redéfinition des priorités du CS7 pour la Tanzanie a été classée « Révision du budget significative » pour les subventions VIH, Tuberculose et Paludisme. En cas de révision du budget significative, l'équipe de pays devait s'assurer que les réaffectations budgétaires n'entraînent pas de changements non approuvés de la portée programmatique. En ce qui concerne la subvention VIH, la révision du budget a été traitée parallèlement à l'intégration de la subvention destinée à la société civile dans celle du ministère des Finances, après approbation par l'ICN. Le BIG a confirmé que l'équipe de pays de la Tanzanie a respecté les processus requis pour la redéfinition des priorités et l'intégration des subventions, mené les consultations nécessaires et classé de manière appropriée la révision en tant que révision du budget significative pour le processus de redéfinition des priorités à mi-parcours du CS7. Le processus de révision des subventions de la Tanzanie était conforme aux exigences de la note de politique opérationnelle sur la révision des subventions¹. L'approche retenue pour la révision répond aux critères des révisions du budget significatives et est conforme aux <i>Orientations relatives à la redéfinition des priorités et à la révision à mi-parcours du CS7</i>.
	<i>L'implication du Secrétariat du Fonds mondial et son soutien à l'ICN et aux parties prenantes communautaires tout au long du processus de redéfinition des priorités et de révision des subventions ont-ils été suffisants et efficaces ?</i>	Le Secrétariat du Fonds mondial s'est impliqué et a fourni un soutien de manière suffisante et appropriée à l'ICN de la Tanzanie et aux parties prenantes communautaires au cours du processus de redéfinition des priorités et de révision des subventions. Le Secrétariat a apporté des orientations claires et bien définies tout au long du processus de redéfinition des priorités. Il a également encouragé la participation communautaire à travers l'assistance technique fournie au titre de l'initiative stratégique de participation communautaire.

¹ Manuel des politiques opérationnelles du Fonds mondial – consulté le 19 janvier 2026

Questions et observations du contrôle	Questions du contrôle	Observations
	<i>Les processus du Secrétariat du Fonds mondial étaient-ils conçus de manière à garantir un examen et une approbation cohérents, transparents et rapides des révisions des subventions ?</i>	Le processus du Secrétariat pour les révisions était conçu de manière structurée et transparente, conformément à la décision de désallocation. Les lettres de notification confirmant les montants réduits du financement étaient exactes et ont été délivrées rapidement. L'équipe de pays a mené un examen de la redéfinition des priorités conformément aux orientations et a consulté les parties prenantes pertinentes, tant au sein du Secrétariat qu'au niveau du pays. Les révisions ont été formellement approuvées par la direction du Département Fort impact - Afrique 2, ce qui témoigne de l'exécution cohérente et en temps opportun des procédures.
	<i>Les informations fournies dans la lettre de mise en œuvre en vue de finaliser le processus de révision des subventions étaient-elles exactes et ont-elles été approuvées de manière appropriée ?</i>	En ce qui concerne la tuberculose et le paludisme, les budgets révisés approuvés ont été communiqués au bénéficiaire principal par deux courriels distincts datés du 2 octobre 2025. Le Secrétariat a adressé une lettre de mise en œuvre au bénéficiaire principal concernant la subvention VIH, en raison de sa fusion avec la subvention Tuberculose/VIH. Le montant révisé de la subvention et les conditions associées ont été correctement pris en compte, tandis qu'une erreur figurant dans le cadre de performance a été corrigée par la suite dans une lettre ultérieure. Le BIG a constaté que cette erreur n'avait eu aucune incidence sur le processus de révision des subventions.
Notation du BIG	Aucun problème majeur n'a été relevé.	

2. Contexte du pays, évolution du financement de la santé et conséquences sur les programmes

2.1 La Tanzanie et les trois maladies

Contexte du pays



68,6 millions

Population (2024)



1 186 \$ US

PIB par habitant (2024)



1,0 %

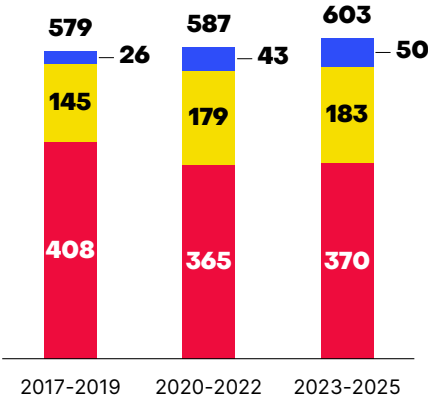
Dépenses publiques générales de santé nationales (% du PIB) (2022)

- ✓ Portefeuille à fort impact
- Politique de sauvegarde supplémentaire
- Contexte d'intervention difficile

Allocation et subventions du Fonds mondial

3,47 milliards de dollars US

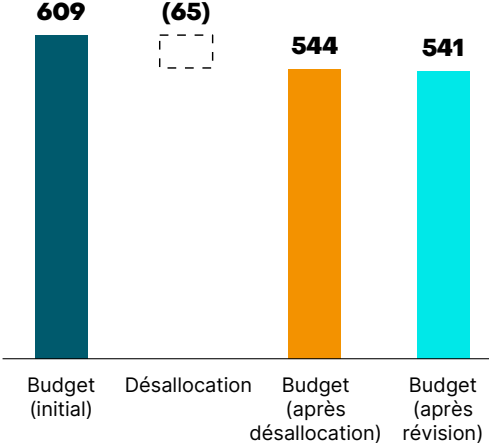
Décaissements du Fonds mondial depuis 2003



- VIH et sida
- Paludisme
- Tuberculose

603 millions de dollars US

Allocation du Fonds mondial (2023-2025)



Remarque : Au cours du processus de révision des subventions, la subvention TZA-H-MOF a été fusionnée avec la subvention Tuberculose/VIH. La différence de 3 millions de dollars US entre le montant après désallocation et le budget après révision correspond aux fonds déjà décaissés au bénéficiaire principal non gouvernemental et rapprochés lors de la clôture de la subvention.

541 millions de dollars US

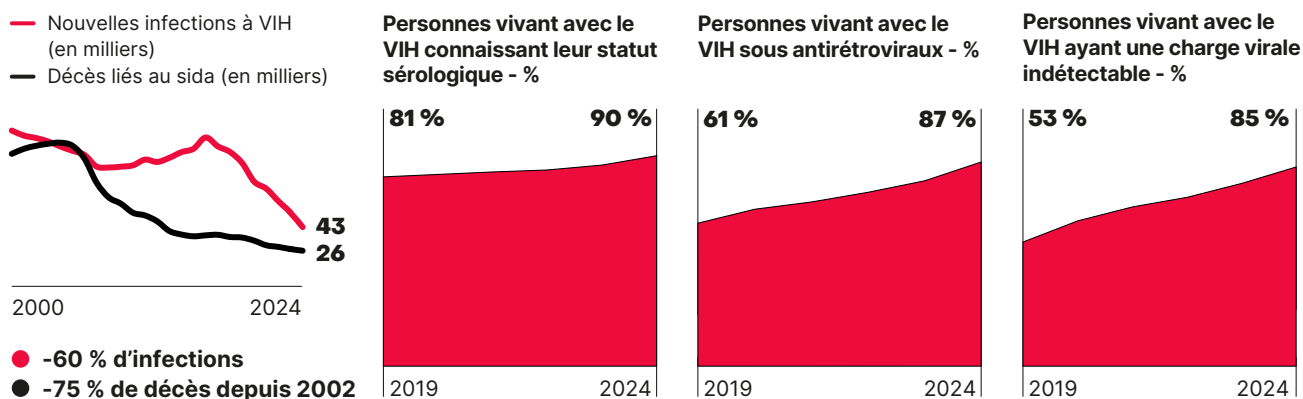
Répartition du budget après révision (2024-2026)

Composante	Gouvernement	%
	320 millions de dollars US	59 %
	41 millions de dollars US	8 %
	180 millions de dollars US	33 %
Total	541 millions de dollars US	100 %

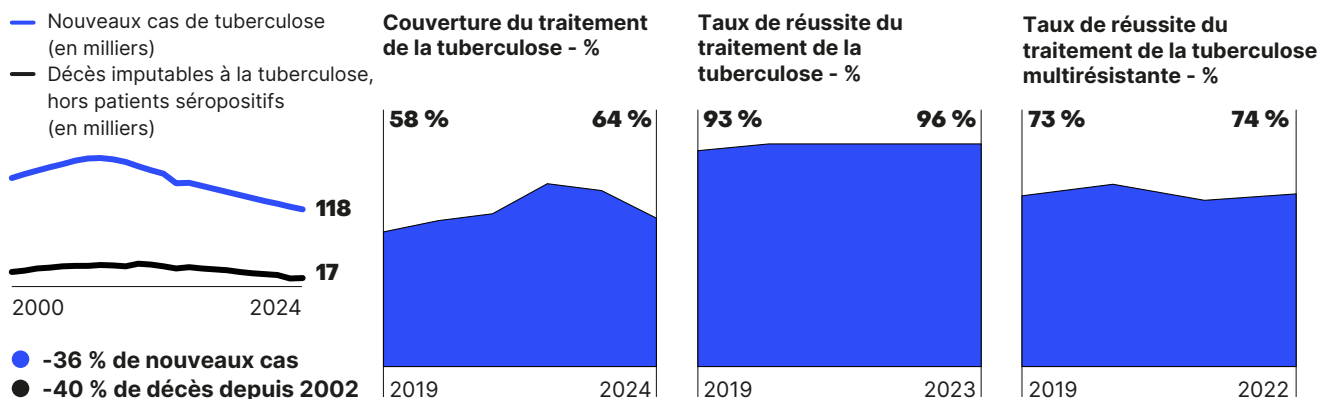
Les trois maladies

Plus de 1,7 million de personnes vivraient avec le VIH en Tanzanie, ce qui représente 5,2 % de la charge de morbidité du VIH parmi les pays soutenus par le Fonds mondial (le pays se classe 5^e parmi les portefeuilles du Fonds mondial). La Tanzanie représente 4,1 % de la charge de morbidité du paludisme parmi les pays soutenus par le Fonds mondial (le pays se classe 4^e parmi les portefeuilles du Fonds mondial) et 1,2 % de la charge de morbidité de la tuberculose parmi les pays soutenus par le Fonds mondial (le pays se classe 15^e parmi les portefeuilles du Fonds mondial).

Évolution du VIH et du sida

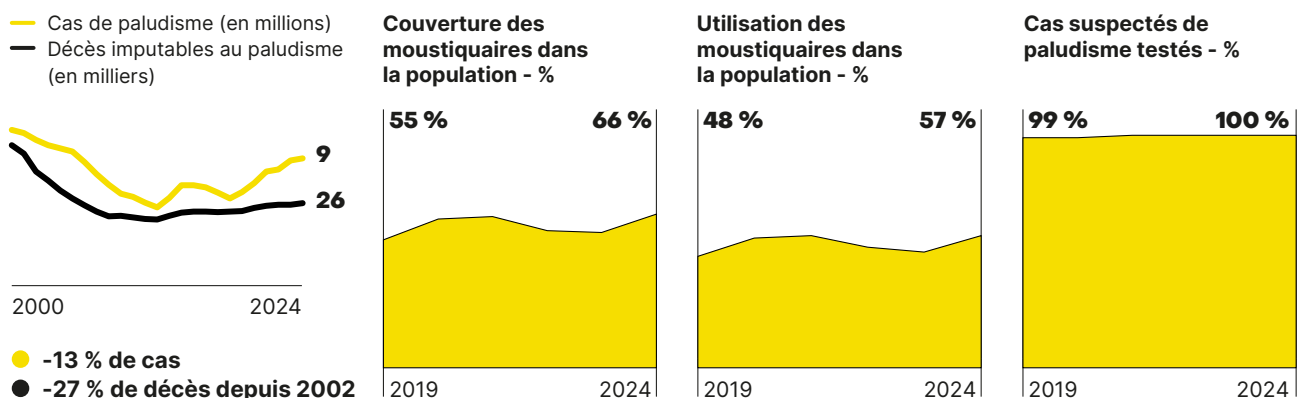


Évolution de la tuberculose



Remarque : Conformément aux directives de l'OMS relatives à la surveillance par cohortes, les indicateurs de réussite du traitement de la tuberculose sont, par nature, en décalage, car les résultats ne sont communiqués qu'une fois que tous les patients d'une cohorte de traitement ont achevé leur traitement. Par conséquent, les résultats de traitement communiqués par l'OMS sont décalés d'un an par rapport au début du traitement de la tuberculose pharmacosensible et de deux ans pour la tuberculose multirésistante.

Évolution du paludisme



Sources : Données ouvertes de la Banque mondiale, Rapport 2025 sur les résultats du Fonds mondial, Explorateur de données du Fonds mondial, données 2025 de l'Organisation mondiale de la Santé pour la tuberculose et le paludisme.

2.2 Effets des changements du paysage du financement de la santé

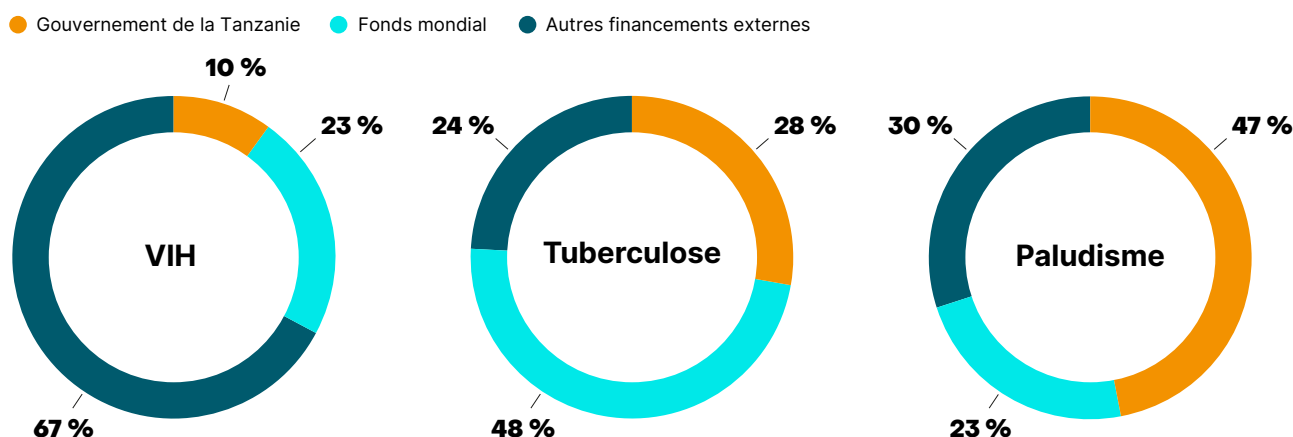
La section suivante aborde les perturbations observées au niveau du pays dans les programmes de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme. Elle repose sur les données et informations rapportées par des sources tierces, notamment des programmes nationaux de lutte contre les maladies et des partenaires dans le pays. Ces données n'ont pas été validées de manière indépendante par le BIG.

Paysage global du financement de la santé

Le secteur de la santé en Tanzanie repose à la fois sur des financements nationaux et externes, ces derniers représentant 39 %² du total des dépenses de santé.

Les programmes nationaux de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme au titre du CS7 sont financés par des sources nationales et externes, les contributions variant selon la maladie.

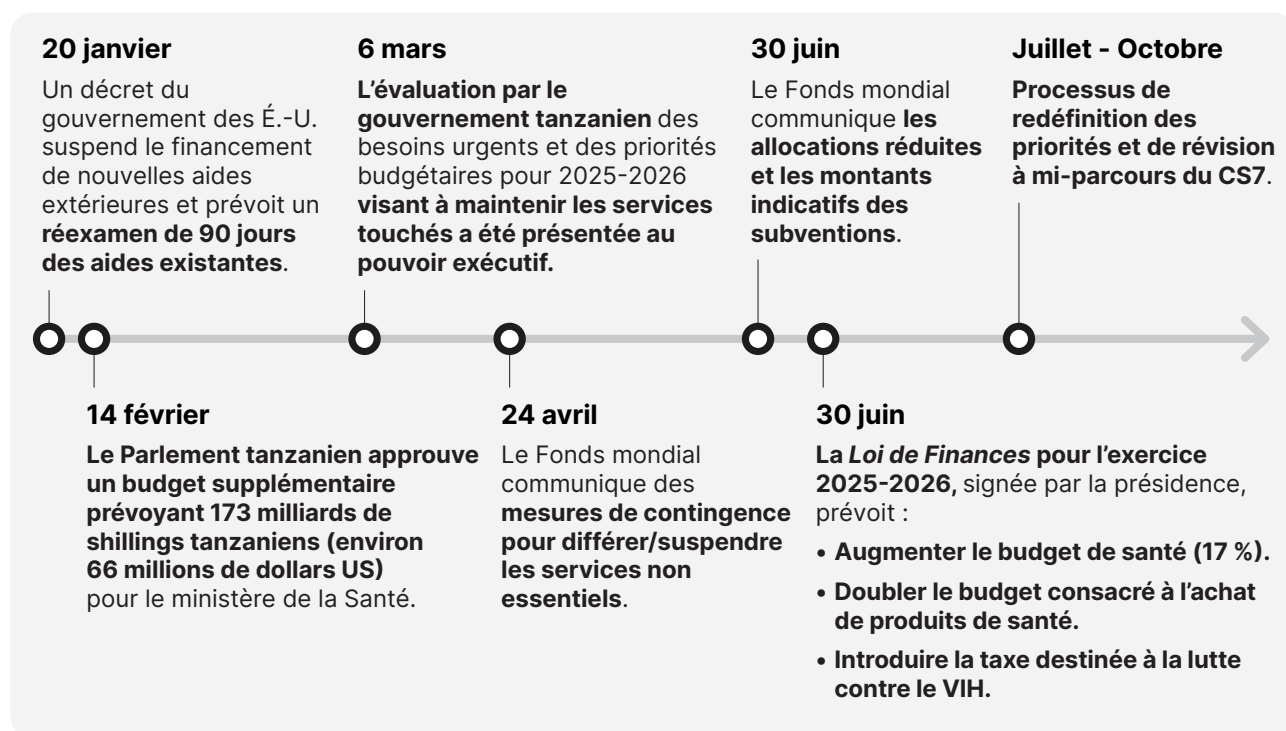
Figure 1 : Données sur le paysage de financement au titre du CS7



En 2025, le paysage du financement externe a évolué. L'aide étrangère a été réduite, ce qui a eu des répercussions sur le secteur de la santé en Tanzanie. Pour répondre aux lacunes que cette baisse a provoquées dans la prestation de services, le gouvernement de la Tanzanie a affecté des ressources supplémentaires. En avril, le Fonds mondial a introduit des mesures temporaires afin de garantir la continuité des éléments essentiels des programmes, tout en reportant certains domaines d'investissement du CS7. Cette initiative a été suivie, en juin, d'une réduction des allocations aux pays.

² [The Global Health Observatory - External health expenditure \(EXT\) as percentage of current health expenditure \(CHE\) \(%\)](#) – consulté le 3 décembre 2025

Figure 2 : Chronologie des principaux changements du paysage de financement du secteur de la santé – de janvier à octobre 2025



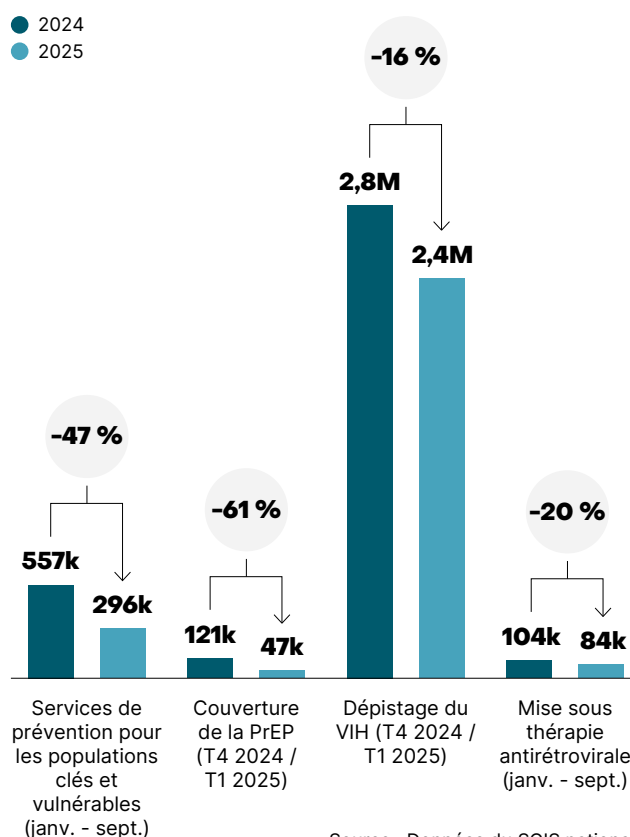
Impact sur le programme de lutte contre le VIH

La prise en charge et le traitement du VIH dans les structures de santé se sont poursuivis avec un nombre minimal de perturbations signalées. Les antirétroviraux étaient disponibles et aucune rupture de stock n'a été signalée. Cependant, les services communautaires, tels que la prévention et le dépistage différencié, ont été perturbés. Ces services ont connu un recul significatif en 2025, ce qui a entraîné une diminution des prestations en matière de prévention, de dépistage et de traitement (voir la figure 3 pour en savoir plus).

En réponse, le gouvernement de la Tanzanie a instauré, en juillet 2025, une taxe destinée à la lutte contre le VIH³ afin de renforcer le financement national. Le gouvernement a également alloué 132,3 milliards de shillings tanzaniens (50,6 millions de dollars US)⁴ pour l'achat d'antirétroviraux, de réactifs de laboratoire et de méthadone, et le Fonds mondial a livré les antirétroviraux rapidement afin d'éviter toute rupture de stock. Dans le cadre de la révision des subventions à mi-parcours du CS7, le Fonds mondial a financé le transport intégré des échantillons jusqu'en juin 2026, les services de prévention de la transmission de la mère à l'enfant ont été étendus de 300 à 684 structures de santé, les interventions communautaires ont été étendues aux régions précédemment soutenues par le Plan d'urgence du Président des États-Unis pour la lutte contre le sida (PEPFAR), et 0,5 million de kits de dépistage du VIH supplémentaires ont été financés. Afin d'assurer la continuité des services, le gouvernement des États-Unis a octroyé un financement relais (d'octobre 2025 à mars 2026) pour soutenir les services essentiels, notamment, mais sans s'y limiter, la prévention de la transmission de la mère à l'enfant, les services de dépistage et les services d'observance du traitement.

Malgré ces efforts, le financement du transport intégré des échantillons après juin 2026 n'est pas encore assuré, les activités menées au niveau communautaire ont été réduites, et la mise en place et le développement de sites de traitement assisté par médicaments dans quatre régions, le renforcement des capacités ainsi que les interventions de communication pour le changement social et comportemental restent sous-financés⁵. Les interventions sous-financées soutiennent principalement les efforts de prévention du VIH et de réduction de l'incidence menés au niveau communautaire auprès des populations clés. Cela pourrait réduire encore davantage la couverture en matière de prévention du VIH et compromettre le diagnostic précoce, la continuité des soins et les services de réduction des dommages destinés aux groupes les plus vulnérables.

Figure 3 : Recul des services communautaires de lutte contre le VIH



Source : Données du SGIS national

3 Une nouvelle taxe de 0,1 % sur la valeur brute des minerais sera perçue par la commission minière. Le montant récolté sera réparti à hauteur de 70 % au AIDS Fund et de 30 % à Universal Insurance (source : https://www.ey.com/en_gl/technical/tax-alerts/tanzanian-finance-act-2025-analysis - consultée le 5 décembre 2025).

4 2 613,36 shillings tanzaniens pour 1 dollar US, taux de change moyen de la Banque de Tanzanie au 6 juillet 2025 (date du rapport d'évaluation de l'impact du ministère de la Santé).

5 D'après les échanges avec le programme national, les activités de communication pour le changement social et comportemental précédemment soutenues par le gouvernement des États-Unis ont été suspendues, et la communication pour le changement social et comportemental figurait parmi les domaines dont la priorité a été revue à la baisse lors de la révision des subventions du CS7. Une analyse du BIG a révélé que, dans le cadre du processus de redéfinition des priorités du CS7, le financement des activités de communication pour le changement social et comportemental au titre de la subvention du Fonds mondial avait été réduit de 39 %, passant de 756 000 dollars US à 460 000 dollars US.

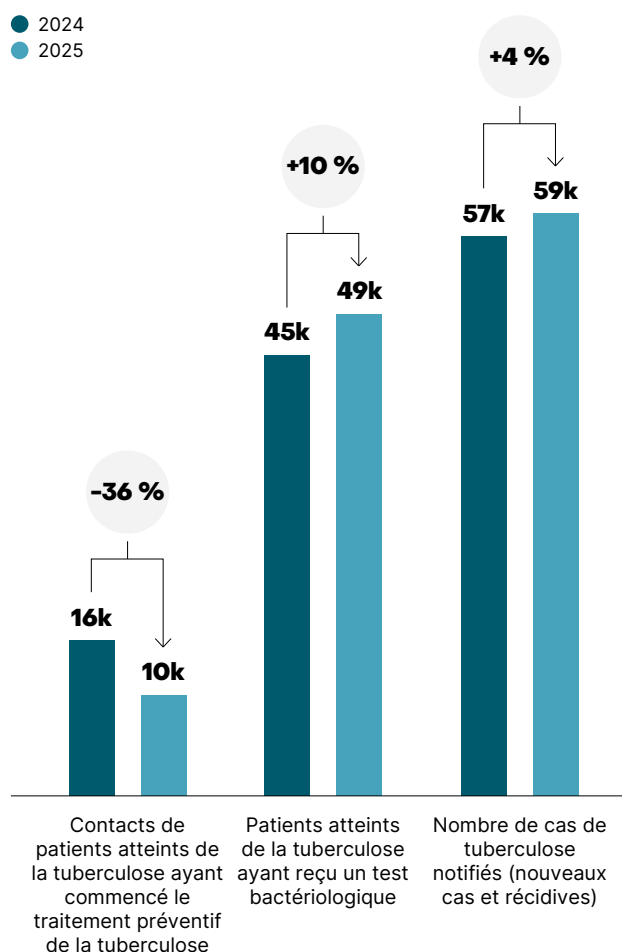
Impact sur le programme de lutte contre la tuberculose

Les services de prise en charge et de traitement de la tuberculose dans les structures de santé auraient été maintenus tout au long de l'année 2025. Toutefois, la recherche active de cas dans la communauté a été interrompue dans 18 régions à la suite de l'ordre d'arrêt des activités émis par le gouvernement des États-Unis, et les enquêtes sur la tuberculose pharmacorésistante⁶ ont pris fin dans cinq régions. D'après les données du programme national, le transport des échantillons, tant pour la tuberculose pharmacosensible que pour la tuberculose pharmacorésistante, a été interrompu dans 18 des 26 régions.

Face à ces défis, le gouvernement de la Tanzanie a engagé 3,3 milliards de shillings tanzaniens (1,3 million de dollars US) pour l'achat de produits de diagnostic de la tuberculose et a demandé aux collectivités locales d'intégrer les actions de lutte contre la tuberculose dans leurs plans de santé. Le Fonds mondial a renforcé les activités communautaires de lutte contre la tuberculose à l'échelle nationale, a pris en charge le financement des bénévoles de la santé communautaires dans 184 communes, a étendu la maintenance des appareils de diagnostic de la tuberculose et a versé des aides aux patients atteints de tuberculose multirésistante. D'après les données du programme national communiquées au BIG, la couverture des tests et des traitements a augmenté par rapport à 2024 (voir la figure 4). Le gouvernement des États-Unis a fourni un financement relais de 0,75 million de dollars US pour l'achat de produits de lutte contre la tuberculose, a livré 3 350 kits GeneXpert et a soutenu le déploiement du test urinaire du lipoarabinomannane à flux latéral⁷ (LF-LAM) dans 14 régions. D'autres partenaires, tels que le ministère des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement du Royaume-Uni, ont contribué aux évaluations de la pérennisation des agentes et agents de santé communautaires et aux stratégies relatives aux réseaux de laboratoires.

Des lacunes en matière de financement persistent, notamment la mise en œuvre incomplète du LF-LAM dans six régions, et des retards liés à la connectivité de LabXpert⁸. La mise en œuvre de ces activités est essentielle pour la détection des cas de tuberculose, grâce au renforcement du diagnostic moléculaire, de la surveillance et de l'assurance qualité. Selon les données de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), la couverture du traitement pour la tuberculose en Tanzanie est passée de 79 % en 2022 à 64 % en 2024 (76 % en 2023). Si les capacités de diagnostic de la tuberculose ne sont pas renforcées, le dépistage des cas de tuberculose et la couverture du traitement pourraient encore diminuer.

Figure 4 : Effets sur la prévention, le dépistage et le traitement de la tuberculose



6 Il s'agit de réaliser des tests de pharmacorésistance chez les patients atteints de tuberculose pharmacorésistante à l'égard de médicaments spécifiques tels que l'isoniazide, les fluoroquinolones, la pyrazinamide, l'éthionamide et les médicaments injectables, afin de garantir un traitement adapté.

7 Lateral flow urine lipoarabinomannan assay (LF-LAM) for the diagnosis of active tuberculosis in people living with HIV (source : <https://www.who.int/publications/item/9789241550604> politique - consultée le 5 décembre 2025).

8 Une plateforme en ligne de gestion des laboratoires et de connectivité des données.

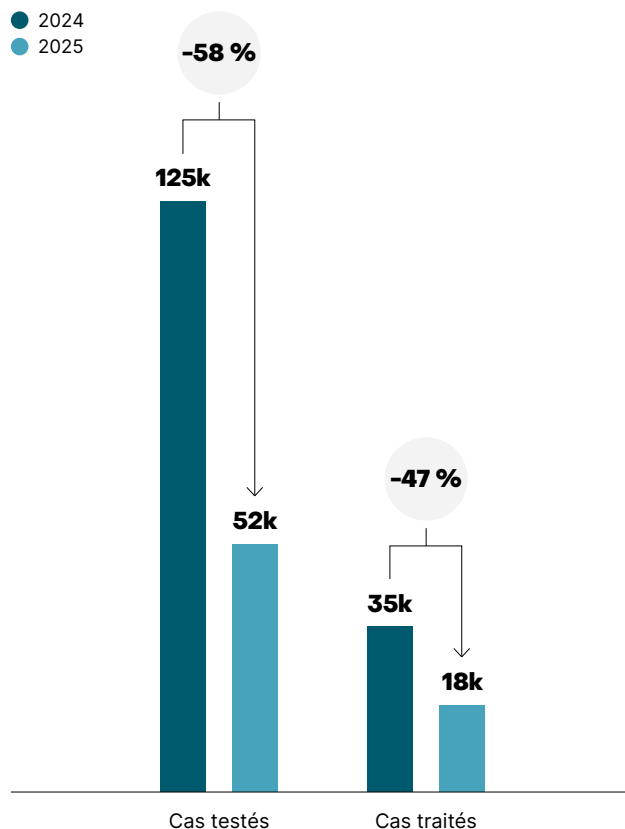
Impact sur le programme de lutte contre le paludisme

Le traitement du paludisme dans les structures de santé s'est poursuivi en 2025, sans qu'aucune rupture de stock de médicaments ou de kits de dépistage n'ait été signalée. Toutefois, il a été signalé que les interventions de gestion communautaire des cas et de lutte antivectorielle avaient été interrompues. Le financement opérationnel destiné aux agentes et agents de santé communautaires dans 16 communes a pris fin, ce qui a contribué à une baisse du nombre de cas testés et de cas traités au niveau communautaire (voir la figure 5). La distribution de moustiquaires imprégnées d'insecticide dans quatre régions dans le cadre de campagnes de masse ciblées et celle de 0,77 million de moustiquaires imprégnées d'insecticide dans le cadre du programme School Net, initialement prévues pour 2025, ont été reportées à 2026. Les activités de communication pour le changement social et comportemental ont également été réduites, passant de 11 à 5 régions.

Afin d'atténuer les perturbations, le gouvernement de la Tanzanie a alloué 6,4 milliards de shillings tanzaniens (2,4 millions de dollars US) pour l'achat de médicaments contre le paludisme et devrait prendre en charge la distribution des moustiquaires imprégnées d'insecticide dans le cadre de campagnes de masse ciblées dans deux régions et du programme School Net, après 2026. Le Fonds mondial a absorbé les coûts opérationnels liés à la gestion communautaire des cas dans les 16 communes précédemment soutenues par l'Initiative du Président des États-Unis contre le paludisme, a financé 3,6 millions de moustiquaires imprégnées d'insecticide supplémentaires, le module de gestion intégrée des risques dans 11 sites sentinelles⁹, et a porté le nombre d'agentes et agents de santé communautaires à 4 323. Le gouvernement des États-Unis a fourni un financement relais pour l'achat de médicaments contre le paludisme ; il soutiendra les activités de gestion des cas dans trois régions et mettra en œuvre le module de gestion intégrée des risques dans cinq sites sentinelles.

Selon le plan stratégique national de lutte contre le paludisme de la Tanzanie (2021-2025), la lutte antivectorielle intégrée est mise en œuvre par le biais des moustiquaires imprégnées d'insecticide, de la pulvérisation intradomiciliaire d'insecticide à effet rémanent, de la surveillance et de la gestion de la résistance. Toutefois, les campagnes nationales de communication pour le changement social et comportemental et le module de gestion intégrée des risques pour six sites sentinelles ne bénéficient toujours d'aucun financement. Ces interventions sont essentielles pour garantir une mise en œuvre efficace, en surveillant la sensibilité des vecteurs du paludisme aux insecticides et en encourageant une utilisation éclairée des moustiquaires imprégnées d'insecticide au sein des communautés. Si ces activités ne sont pas mises en œuvre, cela pourrait entraîner une augmentation de la transmission du paludisme.

Figure 5 : Effets sur le dépistage et le traitement communautaire du paludisme



Source : Données du SGIS national

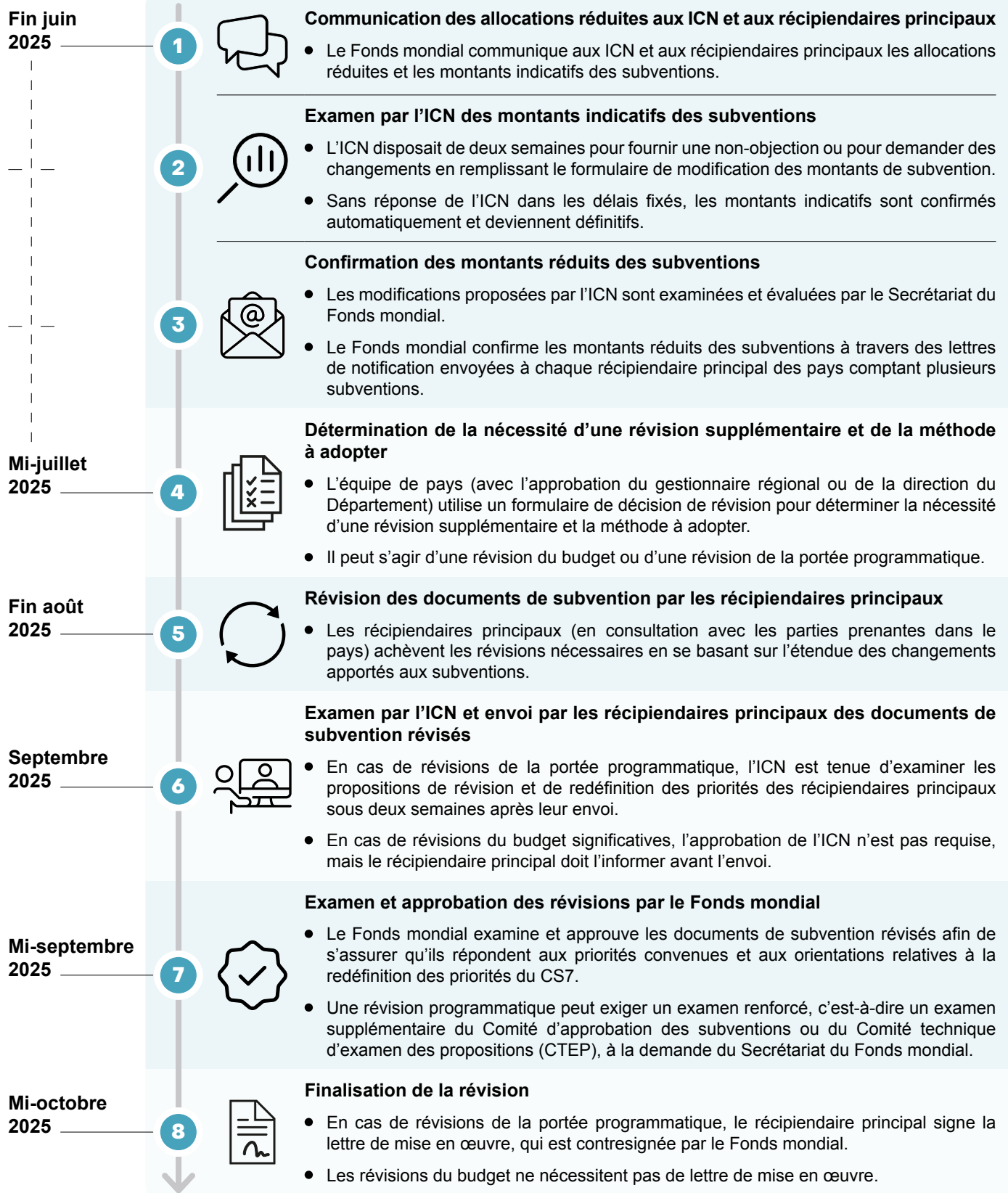
⁹ Les sites sentinelles sont des lieux désignés, tels que certaines structures de santé ou laboratoires, qui collectent systématiquement des données sur des maladies spécifiques afin de suivre leur évolution et d'émettre des alertes précoces à l'intention de l'ensemble de la population.

2.3 Description détaillée du processus adapté de révision des subventions du CS7

Pour les portefeuilles comprenant plusieurs subventions.

D'après les orientations relatives à la redéfinition des priorités et à la révision à mi-parcours du CS7.

Chronologie indicative



3. Évaluation détaillée

3.1 Communication de l'allocation révisée à l'ICN et aux récipiendaires principaux

Question :

La communication du Secrétariat du Fonds mondial à l'ICN et aux récipiendaires principaux concernant les allocations révisées était-elle exacte ?

Principal processus contrôlé :

- Communication des allocations réduites et des montants indicatifs des subventions par le Fonds mondial aux ICN et aux récipiendaires principaux.

Conclusion : La communication par le Secrétariat du Fonds mondial des allocations révisées à l'ICN de la Tanzanie et aux récipiendaires principaux était **exacte**.

Sous-étape du processus	Opinion du BIG
<i>Le Fonds mondial a communiqué les allocations réduites et les montants indicatifs des subventions à l'ICN de la Tanzanie, au récipiendaire principal et aux autres parties prenantes pertinentes dans le pays le 30 juin 2025.</i>	Le BIG a examiné la communication transmise à l'ICN de la Tanzanie et au récipiendaire principal et a constaté que les allocations réduites et les montants indicatifs des subventions ont été communiqués avec exactitude aux parties prenantes du pays et étaient alignés sur les chiffres définitifs approuvés, y compris des ajustements de nature qualitative ou autre. Le courriel a été adressé au ministère de la Santé, à la présidence et à la vice-présidence de l'ICN de la Tanzanie, aux membres de l'ICN de la Tanzanie, aux représentants du récipiendaire principal et à d'autres parties prenantes pertinentes en copie. Elle comprenait une ventilation des montants indicatifs des subventions révisés comparés aux allocations initiales afin de faciliter l'examen de l'ICN de la Tanzanie.

3.2 Détermination d'une approche de révision des subventions

Question :

L'approche de révision des subventions (pour les révisions du budget ou de la portée programmatique) a-t-elle été classée de manière appropriée et approuvée conformément aux politiques et aux orientations du Fonds mondial ?

Principaux processus contrôlés :

- Processus pour déterminer la nature de la révision des subventions (révision du budget ou de la portée programmatique).
- Processus et justification pour l'approbation de l'approche de révision des subventions, conformément aux *Orientations relatives à la redéfinition des priorités à mi-parcours du CS7*.
- Classification de la décision de révision des subventions pour chaque budget réduit des subventions, conformément aux orientations.
- Documentation de l'évaluation effectuée par l'équipe de pays sur la nécessité d'une révision supplémentaire et de l'approbation par le gestionnaire régional / la direction du Département.

Principaux processus non-contrôlés :

- Processus d'adoption des mesures correctives visant à remédier aux problèmes identifiés – sans objet, aucun problème n'ayant été identifié lors de l'examen de ce processus.

Conclusion : L'approche de révision des subventions a été **correctement classée, documentée et approuvée** conformément aux politiques et aux orientations du Fonds mondial.

3.2 Détermination d'une approche de révision des subventions

Sous-étape du processus	Opinion du BIG
<i>L'équipe de pays remplit un formulaire de décision de révision pour déterminer si une subvention nécessite une révision supplémentaire et proposer une approche adaptée. Pour déterminer l'approche de révision à adopter, l'équipe de pays évalue plusieurs facteurs. Elle considère notamment les points suivants :</i> <i>• Si les changements programmatiques ou budgétaires qui découlent de l'exercice de redéfinition des priorités exigent une révision formelle.</i> <i>• S'il est nécessaire d'apporter des changements à la portée programmatique.</i> <i>• L'incidence sur le respect des conditions d'accès au fonds de contrepartie ou des conditions programmatiques.</i> <i>• Si toutes les questions en suspens soulevées par le CTEP peuvent encore être résolues.</i>	Le BIG a constaté que le formulaire de décision de révision avait été correctement utilisé pour les trois subventions et que l'équipe de pays avait traité les révisions en suivant l'approche appropriée. Deux (à savoir Paludisme et Tuberculose) des trois subventions ont conservé leur portée programmatique initiale et ont fait l'objet de révisions du budget significatives. Celles-ci répondaient à toutes les exigences en matière d'examen et d'approbation énoncées dans les <i>Orientations relatives à la redéfinition des priorités à mi-parcours du CS7</i>. La redéfinition des priorités de la subvention VIH a également fait l'objet d'une révision du budget significative. Cette redéfinition des priorités a été traitée en même temps que celle concernant l'intégration de la subvention destinée à la société civile. Les modifications relatives à la redéfinition des priorités et à l'intégration ont été regroupées au sein d'une décision de financement supplémentaire.
<i>La justification de ces décisions est documentée pour chaque subvention et transmise au gestionnaire régional ou à la direction du Département pour approbation.</i>	Toutefois, cette intégration a conduit à la mise en place de nouvelles interventions dans le cadre de la subvention destinée au ministère des Finances, ainsi qu'à l'ajout d'activités et à la révision du cadre de performance qui en ont découlé. L'élargissement de la portée programmatique et l'augmentation du budget ont nécessité l'élaboration d'une lettre de mise en œuvre, que le BIG a examinée et jugée exacte. Le BIG a confirmé que la participation au niveau national était conforme aux orientations relatives aux changements de la portée programmatique résultant de la décision de financement. Le BIG a également confirmé que les recommandations de l'équipe de pays avaient été approuvées par la direction du Département Fort impact - Afrique 2 les 4 août et 3 septembre 2025.

3.3 Implication auprès de l'ICN et des parties prenantes communautaires

Question :

L'implication du Secrétariat du Fonds mondial et son soutien à l'ICN et aux parties prenantes communautaires tout au long du processus de redéfinition des priorités et de révision des subventions ont-ils été suffisants et efficaces ?

Principaux processus contrôlés :

- Participation de l'ICN à l'examen des allocations réduites et des montants indicatifs des subventions, sa réponse et les délais d'exécution.
- Vérification de l'approbation des commentaires de l'ICN par sa direction (présidence et vice-présidence), avec représentation du gouvernement et de la société civile.
- Vérification de l'envoi par les récipiendaires principaux de la révision de la portée programmatique à l'ICN (y compris réunion de présentation mettant en évidence les principales évolutions des modules et des interventions, notamment les modifications apportées aux accords de mise en œuvre).
- Vérification de la notification par les récipiendaires principaux à l'ICN préalablement à l'envoi des documents de révision du budget significative au Fonds mondial.
- Degré de participation des communautés / de la société civile tout au long du processus de redéfinition des priorités.

Conclusion : Le Secrétariat du Fonds mondial a fourni un soutien **de manière suffisante et efficace** à l'ICN de la Tanzanie et aux parties prenantes communautaires au cours du processus de redéfinition des priorités et de révision des subventions.

3.3 Implication auprès de l'ICN et des parties prenantes communautaires

Sous-étape du processus	Opinion du BIG
Examen des montants indicatifs des subventions <i>Pour les portefeuilles comprenant plusieurs subventions, l'ICN examine les montants indicatifs des subventions communiqués par le Fonds mondial et dispose de deux semaines pour fournir une non-objection ou pour demander des changements en envoyant le formulaire de modification des montants des subventions.</i> <i>Sans réponse de l'ICN dans les délais fixés, les montants indicatifs sont confirmés automatiquement et deviennent définitifs.</i>	Le BIG a constaté que le processus d'examen et d'approbation de l'ICN de la Tanzanie avait été consultatif et impliqué de multiples parties prenantes, y compris des représentants de la communauté et de la société civile. À la suite de la communication du Fonds mondial, le 30 juin 2025, concernant la réduction des allocations et des montants indicatifs des subventions, l'ICN de la Tanzanie a approuvé la répartition proposée sans y apporter de modifications. L'approbation a été communiquée dans le délai requis de deux semaines par une lettre datée du 11 juillet 2025, signée par la présidence de l'ICN de la Tanzanie. D'après les comptes rendus de réunion examinés par le BIG, la réunion visant à examiner et à approuver la réduction des allocations au titre du CS7 s'est tenue le 10 juillet 2025, en présence de 45 participants, parmi lesquels figuraient la présidence, la vice-présidence et les membres de l'ICN de la Tanzanie, des représentants du bénéficiaire principal ainsi que d'autres parties prenantes dans le pays. Certains membres de l'équipe de pays du Fonds mondial ont également assisté à la réunion en personne.

3.3 Implication auprès de l'ICN et des parties prenantes communautaires

Sous-étape du processus	Opinion du BIG
Examen des révisions et des décisions de redéfinition des priorités <i>En cas de changements de la portée programmatique, l'ICN est tenue d'examiner les propositions de révision et de redéfinition des priorités des récipiendaires principaux, y compris les principales évolutions des modules, des interventions, et des accords de mise en œuvre, sous deux semaines après leur envoi au Fonds mondial. L'approbation doit être fournie par la présidence de l'ICN et le représentant de la société civile si la présidence représente le gouvernement, ou inversement.</i> <i>Si l'ICN n'a pas répondu au terme du délai de deux semaines imparti, le Fonds mondial prendra ce silence pour approbation et poursuivra le processus d'examen et d'approbation des révisions.</i> <i>En cas de révisions du budget significatives, l'approbation de l'ICN n'est pas requise, mais le récipiendaire principal doit l'informer avant l'envoi.</i>	Le BIG a constaté que le processus de révision et de redéfinition des priorités s'était accompagné d'une consultation adéquate de l'ICN de la Tanzanie et des parties prenantes communautaires. Des représentants des communautés et de la société civile ont été directement associés au processus de révision du budget, et divers partenaires techniques et de développement ont apporté leur soutien aux programmes nationaux de lutte contre les maladies. Bien que les Orientations relatives à la redéfinition des priorités à mi-parcours du CS7 n'exigeaient pas l'approbation de l'ICN de la Tanzanie pour les examens du budget, l'ICN de la Tanzanie a examiné et approuvé les révisions et les décisions de redéfinition des priorités avant leur envoi au Fonds mondial. La décision d'approbation a été prise lors d'une assemblée générale de l'ICN de la Tanzanie qui s'est tenue le 1^{er} septembre 2025. Cela a été une démonstration de la participation proactive et du leadership de l'ICN de la Tanzanie. Le Secrétariat du Fonds mondial a fourni des orientations et un soutien proactifs à l'ICN de la Tanzanie et aux récipiendaires principaux, notamment en finançant une assistance technique rapide visant à renforcer la participation communautaire dans le cadre de la redéfinition des priorités du CS7. Le Fonds mondial a publié des orientations officielles relatives à la redéfinition des priorités du CS7 sur le Portail des partenaires et son site Web public. Elles ont été encore renforcées par des missions dans le pays et des réunions d'information directes avec l'ICN de la Tanzanie et les récipiendaires principaux au cours du processus de révision. Ce soutien a permis aux représentants des communautés et de la société civile de participer à cet exercice.

3.4 Processus du Secrétariat pour l'examen et l'approbation de la révision des subventions

Question :

Les processus du Secrétariat du Fonds mondial étaient-ils conçus de manière à garantir un examen et une approbation cohérents, transparents et rapides des révisions des subventions ?

Principaux processus contrôlés :

- Processus suivi par le Secrétariat du Fonds mondial pour évaluer les modifications proposées par l'ICN concernant les montants indicatifs des subventions.
- Examen et approbation par le Fonds mondial des documents de la subvention révisés afin de garantir leur conformité avec les priorités convenues et les orientations en matière de redéfinition des priorités.

Conclusion : Les processus du Secrétariat étaient **adéquats** pour assurer un examen et une approbation cohérents, transparents et rapides de la révision des subventions.

Sous-étape du processus	Opinion du BIG
<i>Examen de la modification proposée concernant la répartition par programme et confirmation des montants réduits des subventions</i> <i>Si l'ICN propose des modifications aux montants indicatifs des subventions, le Fonds mondial examine la proposition à la lumière des justifications fournies par le candidat, avant d'émettre une lettre de notification confirmant les montants réduits des subventions.</i>	Sans objet. L'ICN de la Tanzanie a approuvé la répartition proposée sans y apporter de modifications.

3.4 Processus du Secrétariat pour l'examen et l'approbation de la révision des subventions

Sous-étape du processus	Opinion du BIG
Examen et approbation par le récipiendaire principal des documents de la subvention révisés <i>L'équipe de pays examine les documents de la subvention afin de garantir leur conformité avec les priorités convenues et les orientations en matière de redéfinition des priorités.</i> <i>En cas de révisions de la portée programmatique, l'autorité d'approbation varie selon qu'elles nécessitent ou non un examen renforcé :</i> • <i>Sans examen renforcé : approbation par le gestionnaire régional ou la direction du Département et le gestionnaire financier de la subvention.</i> • <i>Avec examen renforcé : nécessite soit l'examen et l'approbation du Comité d'approbation des subventions, soit l'examen du CTEP, suivi de l'approbation du gestionnaire régional ou de la direction du Département et du gestionnaire financier de la subvention.</i> <i>L'équipe de pays, en concertation avec les conseillers de la Division des Investissements stratégiques et de l'Impact, détermine si un examen renforcé est nécessaire et recommande un examen par le Comité d'approbation des subventions ou le CTEP en fonction des facteurs de déclenchement définis dans les directives.</i>	Le BIG a constaté que le processus d'examen et d'approbation par le Secrétariat des documents de la subvention révisés s'était déroulé conformément aux directives et procédures approuvées. Le BIG a constaté que l'équipe de pays avait activement fait participer les parties prenantes dans le pays tout au long du processus de révision, notamment en recourant aux services de l'agent local du Fonds. Du 21 au 25 juillet 2025, l'équipe de pays a organisé des réunions avec les programmes nationaux de lutte contre les maladies, les récipiendaires principaux et d'autres parties prenantes afin d'examiner les décisions de redéfinition des priorités et leurs justifications, et d'en discuter. Ces discussions se sont déroulées dans le cadre de séances plénières et de groupes de travail parallèles ciblés sur l'approvisionnement en produits de santé et sur les hypothèses budgétaires détaillées. Cette approche proactive a permis à l'équipe de pays d'avoir une visibilité précoce, ce qui a permis de résoudre en temps opportun les problèmes clés et a facilité l'examen et l'approbation des documents de la subvention révisés du récipiendaire principal après leur envoi officiel par l'ICN de la Tanzanie.

3.5 Lettre de mise en œuvre pour la finalisation de la révision des subventions

Question :

Les informations fournies dans la lettre de mise en œuvre en vue de finaliser le processus de révision des subventions étaient-elles exactes et ont-elles été approuvées de manière appropriée ?

Principaux processus contrôlés :

- Communication par le Fonds mondial au récipiendaire principal du budget final révisé des subventions pour lesquelles des révisions du budget significatives ont été apportées.
- Communication par le Fonds mondial au récipiendaire principal du budget final révisé dans des lettres de mise en œuvre pour les subventions pour lesquelles des changements de la portée programmatique ont été apportés.

Conclusion : La lettre de mise en œuvre envoyée pour la subvention VIH, ainsi que les communications finales concernant les subventions Tuberculose et Paludisme, étaient **exactes et dûment signées**.

3.5 Lettre de mise en œuvre pour la finalisation de la révision des subventions

Sous-étape du processus	Opinion du BIG
<i>En cas de changement de la portée programmatique, le Fonds mondial adresse une lettre de mise en œuvre au récipiendaire principal pour signature. Une fois la lettre signée par le récipiendaire principal, le Fonds mondial la contresigne et finalise la révision dans le système de gestion des subventions. La lettre de mise en œuvre comprend :</i> • <i>Le tableau de confirmation de subvention révisé ;</i> • <i>Le budget récapitulatif révisé ;</i> • <i>Le cadre de performance révisé (dans des cas exceptionnels) ;</i> • <i>Toute exigence supplémentaire ou modifiée liée à la subvention dans le cadre de cette révision.</i> <i>La lettre de mise en œuvre, dûment signée, officialise les révisions approuvées et permet leur mise en œuvre.</i> <i>Les révisions du budget ne nécessitent pas de lettre de mise en œuvre.</i>	Le BIG a constaté que le montant révisé de la subvention, le budget récapitulatif et les exigences modifiées liées à la subvention avaient été correctement reflétés pour les subventions révisées. Une lettre de mise en œuvre (datée du 6 octobre 2025) a été publiée concernant la subvention VIH révisée. Cette mesure s'est avérée nécessaire car, outre la révision du budget et la redéfinition des priorités, cette subvention a été fusionnée avec la subvention combinée Tuberculose/VIH. La lettre de mise en œuvre contenait initialement une version erronée du cadre de performance. Cette erreur a été identifiée et corrigée par une lettre de mise en œuvre ultérieure datée du 6 novembre 2025, qui a remplacé la version précédente. Nous avons constaté que cette erreur n'avait eu aucune incidence sur le processus de révision des subventions. Le BIG a noté que le Fonds mondial a officiellement notifié au récipiendaire principal les budgets révisés approuvés pour la tuberculose et le paludisme dans des courriels distincts datés du 2 octobre 2025. Ces courriels étaient adressés au secrétaire permanent du ministère des Finances, avec en copie la présidence et la vice-présidence de l'ICN de la Tanzanie, des représentants du ministère de la Santé ainsi que d'autres parties prenantes concernées. Chaque courriel contenait le budget récapitulatif révisé et le budget détaillé au format Excel.

Définitions

Direction du Département : Les responsables du Secrétariat chargés d'approuver l'approche de révision.

Lettre de mise en œuvre : Document officiel visant à finaliser les modifications apportées à la portée programmatique (et les cas particuliers tels que les fusions de subventions), comprenant la version révisée de la confirmation de subvention, du budget récapitulatif, du cadre de performance et des exigences.

Lettre de notification : Communication du Secrétariat confirmant les montants réduits (et l'achèvement des révisions du budget pour les modifications n'affectant pas la portée programmatique).

Orientations relatives à la redéfinition des priorités et à la révision à mi-parcours du CS7 : Orientations du Secrétariat (publiées le 8 juillet 2025 et mises à jour le 25 septembre 2025) régissant la classification et les autorisations en matière de gouvernance.

Récipiendaire principal : Organisation légalement responsable de la mise en œuvre de la subvention et de la gestion fiduciaire.

Redéfinition des priorités programmatiques : Processus consistant à réorganiser et à ajuster les activités et les investissements prévus dans le cadre des subventions au titre du CS7 afin de garantir que les ressources limitées soient affectées aux interventions les plus cruciales et vitales.

Révision de la portée programmatique : Une révision de la portée programmatique consiste en une modification officielle de la conception, des buts ou des objectifs d'une subvention au titre du CS7, lorsque la redéfinition des priorités entraîne des ajustements programmatiques significatifs. Une telle démarche est nécessaire lorsque les modifications vont au-delà de simples réallocations budgétaires et entraînent des changements significatifs de la portée d'une subvention.

Révisions du budget : Ajustement formel de la structure financière d'une subvention au titre du CS7 à la suite de l'exercice de redéfinition des priorités à mi-parcours. Cette procédure intervient après que le Fonds mondial a émis une lettre de notification informant d'une réduction du montant total de la subvention. Elle est requise lorsque les modifications apportées à l'allocation financière de la subvention sont suffisamment importantes pour nécessiter une démarche de documentation et une approbation.

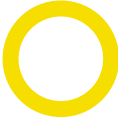
Annexe 1 : Notations et méthodologie du contrôle rapide

Les contrôles rapides menés par le BIG respectent les principes de l'audit interne tels que définis par le Global Institute of Internal Auditors. Ces contrôles sont régis par les normes internationales relatives à la pratique professionnelle de l'audit interne et par le Code de déontologie de l'IIA, garantissant ainsi la qualité, la cohérence et le professionnalisme des travaux du BIG. Ce dernier a élaboré une méthodologie pour les contrôles rapides qui établit des lignes directrices pour la conduite et la gestion de ces contrôles. La méthodologie est en outre étayée par l'acte constitutif du BIG, son manuel d'audit, son code de conduite et les mandats spécifiques à chaque mission, qui garantissent collectivement l'indépendance des auditeurs et préservent l'intégrité du processus de contrôle.

Les contrôles rapides du BIG fournissent une assurance limitée, opportune et fondée sur les risques concernant un sujet ou un processus pendant sa conception et sa mise en œuvre. Ils évaluent l'adéquation et l'efficacité des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne, en mettant particulièrement l'accent sur l'identification précoce des problèmes, et soutiennent le développement d'un processus approprié et adapté à l'objectif. Ces contrôles peuvent s'appuyer sur une combinaison de tests ciblés, d'entretiens, d'examen de documents et de triangulations avec d'autres sources de contrôle externe afin de parvenir à une conclusion équilibrée et fondée sur des preuves.

La méthodologie de notation utilisée dans les contrôles rapides reflète le degré auquel les processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle sont conçus et fonctionnent efficacement pour soutenir la réalisation des objectifs. Les notations sont attribuées en fonction de la nature et de la gravité des problèmes identifiés, de la fiabilité des preuves disponibles et du contexte dans lequel le contrôle est effectué.

Classification des notations du contrôle rapide

Notations	Définition
 Absence de problème significatif	Absence de problème ou problèmes mineurs constatés. Les processus de contrôle interne, de gouvernance et de gestion des risques ont été conçus et mis en œuvre de manière raisonnable, compte tenu du contexte, et se sont révélés significativement efficaces pour soutenir la réalisation des objectifs.
 Problèmes modérés constatés	Problèmes d'importance modérée constatés. Les processus de contrôle interne, de gouvernance et de gestion des risques ont été conçus et mis en œuvre de manière raisonnable, compte tenu du contexte, mais un ou un petit nombre de problèmes ont été identifiés qui sont susceptibles de présenter un risque modéré pour la réalisation des objectifs.
 Problèmes significatifs constatés	Plusieurs problèmes significatifs et/ou un(des) problème(s) grave(s) constaté(s). Les processus de contrôle interne, de gouvernance et de gestion des risques ne sont pas conçus de façon adéquate et/ou ne sont généralement pas efficaces. Ces problèmes sont de telle nature que la réalisation des objectifs est gravement compromise.
 Impossibilité de conclure	Aucune conclusion n'a pu être tirée en raison d'informations insuffisantes, incomplètes ou peu fiables. La conception et/ou la mise en œuvre des processus de contrôle interne, de gouvernance et de gestion des risques n'ont pas pu être évaluées de manière adéquate, et l'efficacité de ces processus reste indéterminée.